



CONVENTION ON WETLANDS
CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES
CONVENCIÓN SOBRE LOS HUMEDALES
(Ramsar, Iran, 1971)

Notification 2016/4

Invitation au Groupe de travail sur les initiatives régionales Ramsar

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971) présente ses compliments à la Mission permanente de et a l'honneur de faire référence à ce qui suit :

Le Secrétariat se permet de joindre à la présente notification aux Parties contractantes une invitation à participer au Groupe de travail sur les initiatives régionales Ramsar. Cette invitation fait suite à la Décision SC51-11 du Comité permanent créant un nouveau Groupe de travail chargé d'examiner les incidences du projet de nouvelles Directives opérationnelles pour les initiatives régionales, et à la Décision SC51-13 d'organiser un atelier d'un jour pour réviser les Directives opérationnelles juste avant la 52^e Réunion du Comité permanent.

La lettre invite les Parties contractantes à communiquer au Secrétariat, avant le 14 mars dernier délai, le nom et les coordonnées de leurs représentants.

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides demande respectueusement que le contenu de la présente note soit communiqué aux autorités nationales compétentes et saisit cette occasion pour renouveler à la Mission permanente de l'assurance de sa plus haute considération.

Gland, 23 février 2016

